

Collectif *Quel Pont Pour Tilff ?*  
Rue de la Charrette, 141  
4130 Tilff

Monsieur André Antoine  
Ministre du Logement, des Transports et du  
Développement territorial de la Région wallonne  
Rue d'Harscamp, 22  
5000 Namur

Tilff, le 18 novembre 2004

Copie aux Ministres Monsieur Michel Daerden et Madame Marie-Dominique Simonet, à Monsieur le  
Gourveneur Michel Foret et, par courriel, aux abonnés à liste de diffusion du Collectif

Monsieur le Ministre,

La décision d'accorder le permis d'urbanisme pour le remplacement du pont de Tilff vous incombe désormais (projet de remplacement à l'identique, aux aménagements près, ou « projet N° 1 »).

Depuis février 2003 date de sa constitution, le « Collectif Quel Pont Pour Tilff ? » rassemble des citoyens de tous bords désireux de mener une réflexion sur le remplacement du pont de Tilff et la mobilité. Notre analyse des projets ayant été mis sur la table est dans l'esprit du plan communal d'urbanisme, en particulier quant au respect du « caractère traditionnel local » et « rural »<sup>1</sup> ; elle tient compte des recommandations du plan intercommunal de mobilité Condroz-Ourthe-Amblève réalisé par le bureau d'étude Transitec.

Une autre de nos préoccupations est d'informer nos concitoyens au mieux de notre connaissance du sujet. Nous avons notamment été à l'origine d'une première réunion publique qui a attiré quelque 400 personnes et d'une pétition de la rive gauche de Tilff qui a été signée par une grande majorité des ses habitants.

Comme vous pourrez vous en rendre compte en lisant le dossier en annexe, le Collectif défend le projet faisant actuellement l'objet d'une demande de permis d'urbanisme par le MET ; le MET ayant ainsi suivi le choix du Conseil Communal exprimé en décembre 2003. Il nous paraît utile de revenir sur quelques uns des points liés à la mobilité :

- Il est souvent question de l'amélioration de la fluidité du trafic en traversée de Tilff qui résulterait du projet dit de la « Rocade » ou projet N°5. C'est oublier une des conclusions de l'étude Transitec : « dans les 10 communes concernées, seul le village de Tilff présente des amplitudes de trafic routier impliquant un risque d'engorgement à terme ». Ceci et d'autres observations nous amènent à la conclusion qu'aucun des projets de remplacement du pont de Tilff ne peut solutionner ce problème d'engorgement dont les causes dépassent largement les frontières du village.
- Il est aussi question de la sécurité liée à l'accès au CHU et le maintien du passage à niveau. Comme noté également dans l'étude Transitec, la rue Fond du Moulin

---

<sup>1</sup> « L'important patrimoine paysager et environnemental du territoire communal esneutois constitue le cadre de vie des habitants, l'identité locale mais aussi des potentialités touristiques et donc économiques. Il doit faire l'objet d'une attention toute particulière. » Extrait du règlement communal d'urbanisme adopté par le Conseil Communal le 14 septembre 2000 et réputé approuvé par le Gouvernement wallon le 21 janvier 2001.

qui permet de joindre le CHU à partir du pont est accidentogène et peu propice au charroi intense qu'elle connaît actuellement. En effet cette rue est étroite, sinueuse et pentue, souvent sans trottoir ni accotement. Nous constatons que, *pour tous les types d'usagers*, l'accès au CHU et à l'université au Sart-Tilman par la vallée de l'Ourthe ne peut se faire de façon adéquate que par la route à 4 bandes de Colonster. En ce qui concerne le passage à niveau lui-même, remarquons que, de mémoire de Tilffois, il n'a été à l'origine d'aucun accident grave ; les statistiques montrent à suffisance qu'il est plus dangereux de traverser la rue principale de Tilff que de franchir le passage à niveau.

Le remplacement du pont à l'identique représenterait une économie de plusieurs millions d'euros qui pourraient certainement être mieux utilisés ailleurs. Par exemple à Tilff ou dans ses environs immédiats, les quelques petits investissements ci-dessous auraient un effet positif et immédiat sur la mobilité et la sécurité :

- Aussi étonnant que cela paraisse, il n'y a pas de liaison par transport collectif entre la gare de Tilff et les pourtant très proches CHU et université. Cela concerne non seulement les habitants de toutes les communes de la vallée de l'Ourthe mais aussi ceux de l'autre versant (Beaufays, etc.)
- La descente de l'autoroute des Ardennes de Tilff à Embourg est tristement célèbre pour sa dangerosité. Y limiter la vitesse et les dépassements nous semble une mesure à prendre d'urgence.
- La circulation à l'échangeur d'Embourg, un passage obligé en aval de Tilff pour l'accès au CHU et à l'université, n'est pas régulée. Le marquage au sol laisse à désirer. Au bilan, cet échangeur est dangereux et inefficace. Le rendre plus attractif, tout y canalisant les usagers de l'autoroute par des indications adéquates, aurait pour effet de délester Tilff d'une partie de son trop plein de circulation de transit.

Le Collectif se tient naturellement à votre disposition ou celle de vos collaborateurs si vous le souhaitez.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre considération respectueuse.

André Plumier

Francis Leboutte

PS

En annexe de cette lettre, vous trouverez un dossier constitué des documents suivants :

- [Projet de pont et d'aménagements du Collectif](#) (27 novembre 2003) ;
- [Document d'analyse des 5 projets présentés par le MET](#) ;
- [Distances et temps de parcours en voiture](#) ;
- [Données de trafic à Tilff extraites de l'étude du bureau Transitec](#) ;
- [L'analyse du bureau Transitec à propos du pont de Tilff](#) (date d'avant les premiers projets du MET).